



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 48460

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conclusions du rapport que vient de rendre le groupe de travail sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le monde, mis en place en janvier dernier et présidé par Carole Bouquet. Ce rapport préconise notamment de « convaincre l'Europe de rejoindre la démarche française dans son souci d'exemplarité ; en particulier, les expériences de normalisation et d'aides bilatérales françaises pourraient être reprises et généralisées par l'Union européenne ». Il propose également « d'accompagner les pays entrant dans l'Union européenne pour les aider à adhérer à une éthique en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et se mettre en conformité avec la décision « cadre du 22 décembre 2003 ». Aussi, elle lui demande quelles suites pourraient être données à ces propositions. - Question transmise à M. le ministre délégué au tourisme.

Texte de la réponse

À la suite du rapport « exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme » remis au ministre des solidarités, de la santé et de la famille et au ministre délégué au tourisme, un groupe de travail interministériel placé sous leur égide a été mis en place afin de concrétiser les mesures proposées dans ce rapport. L'action que l'Union européenne mène depuis des années pour lutter contre ce fléau est également importante. En effet, plusieurs textes ont été adoptés, le dernier étant, comme l'indique l'honorable parlementaire, la « décision cadre du 22 décembre 2003 ». L'Union Européenne a ainsi encouragé et financé des enquêtes sur le tourisme sexuel, des actions de prévention à travers notamment le code de conduite destiné aux professionnels du tourisme et élaboré par l'organisation mondiale du tourisme (OMT) en liaison avec l'ECPAT, réseau international d'organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution infantine, la pornographie infantine et le trafic d'enfants à des fins sexuelles, ainsi que des projets permettant de lutter contre ce fléau dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement souhaite une démarche exemplaire en la matière. C'est pourquoi il sera communiqué, au cours du deuxième semestre 2005, les modalités d'application du programme d'actions à l'étude actuellement. Ce programme sera porté à la connaissance de l'Union européenne et toutes les démarches utiles seront entreprises afin que l'Union s'engage fortement pour un tourisme respectueux des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48460

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7849

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3368